

Berne, le 14 mai 2021 - Affichage

L'Association des cadres des transports publics ACTP se félicite du résultat des négociations du nouveau système salarial des CFF. Elle a en effet obtenu gain de cause pour ses principales revendications, à savoir l'intégration de la grille de salaire des mécaniciennes et mécaniciens de locomotive dans la grille de base et, partant, le relèvement des niveaux d'exigences (NE) définis pour les CLP, les PEX (y c. chez Infrastructure) et les ABL. Les nouveaux NE «I» et «J» s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2022. Pour l'ACTP, cette mesure permet un ajustement de la structure entre le personnel des locomotives et les CLP/PEX/ABL.

Voilà, somme toute, un très bon résultat qui témoigne de l'intérêt d'adhérer à l'ACTP!

Harmonisation entre la grille de salaire du personnel des locomotives et la grille de base dans la CCT CFF

1. Situation initiale

Une grille de salaire spécifique aux mécaniciennes et mécaniciens de locomotive a été introduite par la *réglementation du 25 novembre 2010 applicable au personnel des locomotives (BAR Voyageurs et Cargo Production – courbe des salaires, accord sur les adaptations y relatives)*. Dans le cadre des négociations menées en 2020/2021 au sujet du développement du système salarial inscrit dans la CCT CFF, les parties prenantes ont décidé d'intégrer cette grille spécifique à la grille de base de la CCT CFF. Ce point est réglé dans le nouvel accord. Voici l'essentiel en bref.

2. Transfert vers le nouveau système salarial

Pour les cadres, la grille de salaire du personnel des locomotives comprend actuellement les niveaux d'exigences H et I, et se base sur le chiffre 2 de la réglementation de 2010 susmentionnée. Le transfert est nécessaire uniquement pour les niveaux d'exigences auxquels des fonctions sont effectivement affectées. Les niveaux d'exigences de la grille de salaire du personnel des locs sont transférés comme suit dans le nouveau système:

- ❑ le NE H dans la grille actuelle est transféré vers le NE I dans la grille de base;
- ❑ le NE I dans la grille actuelle est transféré vers le NE J dans la grille de base.

3. Relèvement des plages de salaire

Afin de mieux tenir compte des conditions du marché, les plages de salaire des niveaux d'exigences I à M sont relevées. Le recrutement aux postes des niveaux d'exigences en question sera ainsi grandement facilité pour les CFF. Les augmentations des valeurs maximales en juin 2022 seront les suivantes:

Niveau d'exigences I: CHF 522.- Niveau d'exigences J: CHF 1'424.-

→ Une revendication importante de l'Association des cadres, à savoir le reclassement correct des cadres du personnel des locs, a ainsi abouti.

4. Priora / Description de poste

Cette adaptation des niveaux d'exigences n'a aucune répercussion sur le modèle de retraite Priora. Les droits des collaboratrices et collaborateurs qui, jusqu'à présent, pouvaient bénéficier de ce modèle ne sont nullement modifiés. Priora continue de s'adresser aux fonctions suivantes:

- Description de poste **Accompagnatrice/accompagnateur de formation (ABL)**
(10054602_9002340_ABL-Pers. locs)
- Description de poste **Formatrice/formateur du personnel des locomotives**
(10054603_5851016_Formatrice/formateur du personnel des locomotives)
- Description de poste **Experte/expert aux examens Personnel des locs (PEX)**
(10055101_1330291_Experte/expert aux examens)
- Description de poste **Experte/expert aux examens CVM Infrastructure (PEX)**
(10055101_9009167_Experte/expert aux examens Infra)

5. Entrée en vigueur et champ d'application

Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} juin 2022 et remplacera la *réglementation applicable au personnel des locomotives (BAR Voyageurs et Cargo Production – courbe des salaires, accord sur les adaptations y relatives)* du 25 novembre 2010.

CFF Cargo SA n'est pas concernée par le présent accord.

6. L'adhésion à l'Association des cadres des transports publics en vaut la peine, comme le prouvent ces résultats!

Offre pour les membres de l'ACTP

L'Association des cadres a mis tout son poids dans la balance et obtenu de bons résultats pour les cadres. Des arguments forts pour recruter de nouveaux membres parmi vos collègues! Lien vers l'+Action 1555+ et les primes de recrutement. Cliquer ici sur le code QR →



+Action 1555+

Offre pour les non-membres



Devenir membre

Adhérez directement à l'ACTP et bénéficiez d'un cadeau de bienvenue, à savoir la prise en charge de votre cotisation par l'Association des cadres jusqu'à la fin 2021!

← Cliquer ici sur le code QR.